BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 1911

## 66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

## Ventes et cessions

434 159 257 RCS Perpignan.
**O' GRE DES SAISONS.**
*Forme :* Société par Actions Simplifiée.
*Capital :* 16530.00 EUR.
*Adresse :* 299, Rue Ettore Bugatti, Polygone Nord, 66000 Perpignan.
*Oppositions :* Art. L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : VIVA FRESH 4IE GAMME Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 299 rue Ettore Bugatti – Polygone Nord – 66000 Perpignan Capital : 1 000 euros Numéro unique d'identification : 847 533 007 Lieu d'immatriculation : RCS de Perpignan Société absorbée : O'GRE DES SAISONS Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle Adresse du siège : 299 rue Ettore Bugatti – Polygone Nord – 66000 Perpignan Capital : 16 530 euros Numéro unique d'identification : 434 159 257 Lieu d'immatriculation : RCS de Perpignan Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 415 184 euros (valeur nette comptable au 31 décembre 2025) Passif : 261 491 euros, soit un actif net apporté de 153 693 euros Rapport d'échange des droits sociaux : 170 actions de la société VIVA FRESH 4IE GAMME pour 1 653 actions de la société O'GRE DES SAISONS. En rémunération des apports, la société VIVA FRESH 4IE GAMME augmentera son capital de 1 700 euros par création de 170 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale, attribuées à l'associé unique de la société O'GRE DES SAISONS. Les 100 actions de la société VIVA FRESH 4IE GAMME détenues par la société O'GRE DES SAISONS, qui lui seront transmises du fait de la fusion, seront annulées et son capital corrélativement réduit de 1 000 euros, pour être ramené à 1 700 euros. Montant prévu de la prime de fusion : 151 993 euros Date du projet commun de fusion : 30 octobre 2026 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : 30 octobre 2026 greffe du tribunal de commerce de Perpignan, au nom de la société VIVA FRESH 4IE GAMME et au nom de la société O'GRE DES SAISONS. Les créanciers des sociétés participantes dont la créance est antérieure à la publication du présent avis peuvent former opposition à la fusion dans un délai de trente jours à compter de la dernière des publications, dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce..